

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	Hélimax / SAF	04.92.54.15.15 / 06.22.81.23.25 / 06.80.30.16.33
Aéronef (type couleur immatriculation)	AS 350 B3 F-GJKY couleur rouge et blanc	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Parc des Ecrins	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
01/08/18	Freissinière	Voir suivant plan fournit par le PNE		2		Transport de cabanes

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

PJ = plan

☐ Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 416 / 2018

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 30/07 / 2018

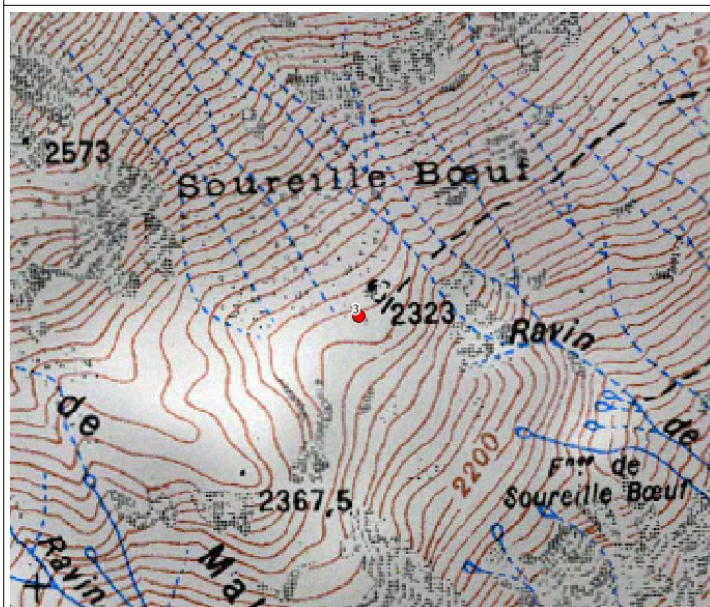
Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE

COPIE Secteur Briançonnais/Vallée

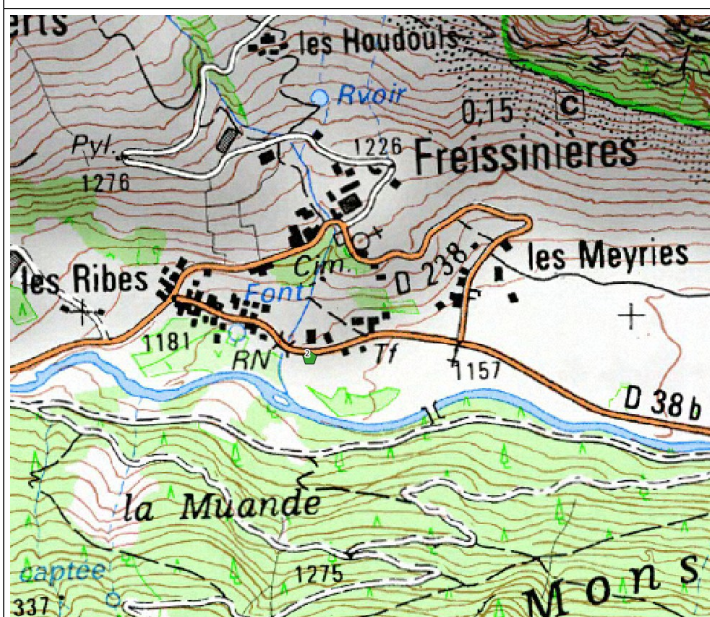
Enlèvement cabane 3-01/08–Soureille bœuf -
Vallouise



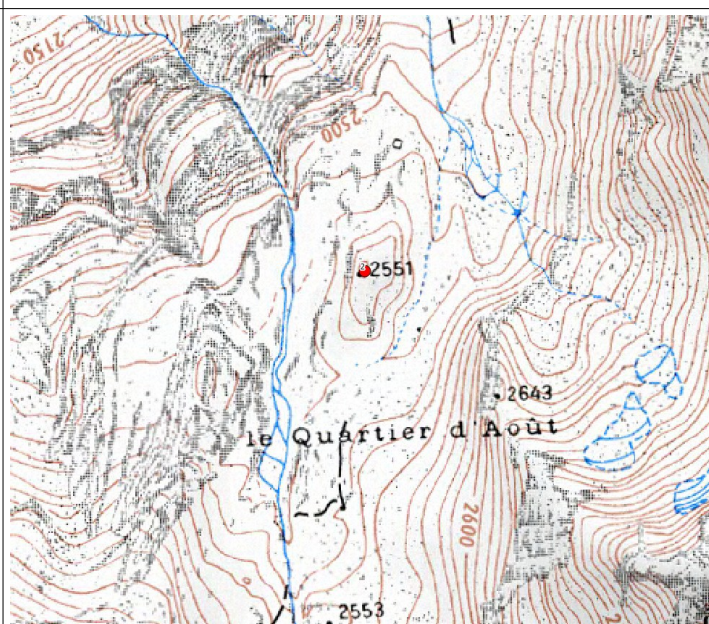
Dépose cabane 3 : La Jaline - Freissinières



Enlèvement cabane 2 le 01/08 Freissinières vers la
Mairie



Dépose cabane 2 - Faravel



Hélioportages de cabanes le 1^{er} août dans la Vallouise

